

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous allez prochainement effectuer un séjour dans notre établissement.

Pour en faciliter le bon déroulement, nous vous remercions de prendre connaissance des informations jointes :

- Volet administratif
- Volet social
- Volet linge

S'il s'agit de votre premier séjour, vous trouverez, ci-joint, le livret d'accueil de l'établissement.

Dans le cadre d'une hospitalisation complète, votre arrivée au Centre, lors de votre entrée, devra s'effectuer impérativement entre 13h30 et 14h30.

Dans le cadre d'une hospitalisation de semaine, votre arrivée devra s'effectuer le lundi matin entre 8H30 et 9H00.

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

Xavier BOURDIN
Directeur du Centre Médical Germaine REVEL



Le service des admissions est accessible de 10h à 12h et de 14h à 15h30.
Tél. : 04 78 81 52 69 - Mail : admissions@cmgr.fr

**Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet
à l'adresse suivante : www.cmgr.fr**

DOCUMENTS A ENVOYER AVANT L'HOSPITALISATION

Nous vous remercions de nous envoyer avant votre hospitalisation les documents suivants :

- Le volet administratif dûment complété
- Le volet social dûment complété
- La copie recto/verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour)
- La copie de votre carte mutuelle
- La prise en charge mutuelle pour le séjour (remise par votre mutuelle)
- La copie de votre attestation d'assuré social
- L'ordonnance des traitements en cours par courrier ou par mail au plus tard le vendredi avant la semaine d'entrée.

Attention, pour tout transport à plus de 150km, vous devez impérativement demander, 2 mois avant votre hospitalisation, à votre médecin la prescription d'une entente préalable pour le transport aller/retour. Celle-ci sera à envoyer au contrôle médical de votre caisse d'assurance maladie afin d'obtenir l'accord de prise en charge de votre transport aller/retour. Toute démarche non effectuée restera à votre charge unique.

DOCUMENTS A PRESENTER A VOTRE ARRIVEE

Lors de votre arrivée dans notre établissement,

1. les documents suivants vous seront demandés au **bureau des entrées** :

- Pièce d'identité
- Carte vitale et Carte mutuelle
- Prise en charge mutuelle pour le séjour (si non envoyée avant l'hospitalisation)
- Le volet linge dûment complété

2. les documents suivants vous seront demandés à l'**unité de soins**

- Les dernières ordonnances médicamenteuses
- Comptes rendus de séjours hospitaliers (même anciens)
- Courrier récent de votre médecin traitant et/ou de votre neurologue
- Comptes rendus de bilans radiologiques, urinaires...
- Bilans biologiques et paramédicaux
- Votre carnet de vaccinations (principalement la vaccination antitétanique)
- Votre carte de groupe sanguin, qu'il faudra confier dès votre arrivée à l'infirmier

TRAITEMENTS ou MEDICAMENTS

Pour assurer la continuité de votre traitement médicamenteux, merci d'apporter votre traitement pour une durée de 3 jours.

Pour votre sécurité, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires d'administration des médicaments.

CURE MENSUELLE OU TRIMESTRIELLE

Si vous avez un suivi à l'hôpital de cure mensuelle ou trimestrielle (endoxan, novantrone, mitoxantrone, tysabri, ...), merci de nous en informer afin de planifier votre hospitalisation dans notre établissement entre 2 cures.

MATERIEL et TRANSPORT

Vous devez apporter tout le matériel adapté vous appartenant : fauteuil roulant (manuel ou électrique, triporteur) et penser à réserver un transporteur vous permettant de l'amener.

Nous sommes à votre disposition pour vous indiquer des transports adaptés, si nécessaire.

Vous devez suspendre la location de tous autres matériels.

PAIEMENT DU FORFAIT HOSPITALIER

L'article 4 de la loi n° 83.25 du 19 janvier 1983 prévoit l'instauration d'un forfait journalier à la charge des personnes hospitalisées.

Celui-ci est fixé à 20,00 Euros par journée à compter du 1er janvier 2018.

Conformément à la loi, le Centre Médical va devoir vous facturer ce forfait journalier.

D'autre part, un supplément journalier de 50 € pour une chambre particulière sera à la charge de votre mutuelle.

Vous devez faire une demande auprès de votre mutuelle pour la prise en charge du forfait journalier et de la chambre particulière en leur transmettant le code DMT 179.

En l'absence de mutuelle, vous serez redevable de 20 € par jour pour le forfait journalier et de 50 € par jour pour la chambre individuelle.

DEPART DE L'ETABLISSEMENT

Vos dates d'entrée et de sortie prévisionnelles, ainsi que les horaires, vous sont communiquées dans votre convocation.

La date de votre sortie vous sera confirmée par votre médecin référent lors de votre hospitalisation.

• **pour l'hospitalisation complète** : **Quelques jours avant votre départ**, vous devrez prendre contact avec le secrétariat médical pour déterminer votre mode et horaire de transport.

• **pour l'hospitalisation de semaine** : vous devrez prendre contact **au plus tôt dès votre arrivée** avec le secrétariat médical pour déterminer votre mode de transport.

LE JOUR DE SORTIE

Le départ de l'établissement est prévu **le matin à 10h00** sauf en hospitalisation de semaine à 16h00.

Avant votre départ de l'établissement, vous devrez obligatoirement vous présenter au bureau des entrées/sorties afin de :

- Soldier votre compte (forfait hospitalier, téléphone, lingerie...)
- Retirer vos documents de sortie
- Restituer la clef de votre casier si vous en avez un et récupérer votre chèque de caution

Notre établissement ne dispose pas de distributeur de retrait d'argent